

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-17-080431-136

**COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC**

Municipalité de Ste-Lucie-des-Laurentides  
**Partie demanderesse**

c.

Procureur général du Québec  
**Partie défenderesse**

et

Date : 13 juin 2014

Demande conjointe au juge en chef  
pour une conférence de règlement à l'amiable  
(art. 151.15 C.p.c.)

1. Nous demandons la tenue d'une conférence de règlement à l'amiable (CRA), afin de nous aider à trouver une solution mutuellement satisfaisante et définitive à notre litige.
2. Nous avons tenté, sans succès, de régler le litige et nous estimons nécessaire la présence d'un juge pour y parvenir.
3. Nous croyons à la possibilité d'une solution négociée et les signataires se déclarent prêts à faire les efforts nécessaires pour y arriver.

4. Voici sommairement les questions en litige :

Il s'agit de trouver une solution négociée entre la volonté du MRN d'effectuer des coupes forestières dans l'unité d'aménagement 61-51 sur le Mont Kaaikop (terres du domaine public de l'État) et la volonté de la municipalité de limiter ou d'empêcher cette coupe forestière.

5. Nous nous engageons à garder confidentiel tout ce qui est dit ou écrit au cours de la conférence.
6. Nous comprenons que la conférence ne suspend pas le déroulement de l'instance.
7. Les parties seront présentes à la conférence.
8. La conférence se déroulera :  en français  en anglais
9. Après avoir vérifié les dates que le service des CRA propose, nous confirmons être disponibles aux dates suivantes (indiquez trois choix) :  
8 déc. 2014 9 déc. 2014 10 déc. 2014

10. Nous considérons la présence des personnes suivantes utile au règlement du litige :

Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides : Serge Chénier, maire et Brigitte Dagenais, conseillère municipale

Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop : Claude-Alexandre Carpentier, Claude Samson, Serge Hayman et Annie Dufort

Communauté Mohawk : Gina Deer et Martin Leborgne, chefs Mohawks

Consultants de la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop : André Goulet, ing. F., directeur général de Horizon multiressource inc. et Luc Bouthillier, Ph.D., professeur de politique forestière et d'évaluation environnementale, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval

11. Autres remarques (s'il y a lieu) :

**Des coupes forestières qui ne reçoivent pas l'adhésion sociale d'une population non consultée**

1- Des coupes forestières ont été planifiées au Mont-Kaaikop par le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (MERN), coupes désignées sous le vocable *chantier Legault*.

2- La population n'a pas été consultée, ni la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, ni la communauté Mohawk, ni la base de plein air l'Interval sise au pied du Mont-Kaaikop. En fait le processus de consultation du MRN a été jugé inefficace.

3- La municipalité a su en juin 2013, lors d'une rencontre informelle avec la MRC des Laurentides, que des coupes forestières étaient planifiées au Mont-Kaaikop pour décembre 2013.

4- En réaction à ces coupes planifiées et afin d'être entendus, une coalition s'est formée : La Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop.

5- La Coalition est soutenue par la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides, la base de plein air L'Interval, le Conseil Mohawk de Kahnawake, de nombreuses municipalités et associations environnementales et récréotouristiques locales et internationales, notamment GreenPeace, L'Action Boréale et Nature Québec.

**Le Mont-Kaaikop est unique. C'est un site utilisé actuellement par le milieu qui y planifie un projet de développement durable socioéconomique rassembleur pour la population**

6- Le Mont-Kaaikop est un site unique dans les Laurentides : il est situé dans une nature vierge. C'est le deuxième plus haut sommet des Laurentides. Il est réputé pour la randonnée pédestre et est fréquenté annuellement par plus de 4 000 personnes. Il est reconnu en dehors des frontières du Québec.

7- Le Mont-Kaaikop, actuel moteur économique du milieu, peut générer davantage de retombées économiques durables, tout en assurant l'intégrité de ses écosystèmes :

7.1- Actuellement, la base de plein air l'Interval, organisme sans but lucratif, entretient plus de 40 km de pistes de randonnée sur le Mont-Kaaikop. L'intégrité naturelle du Mont-Kaaikop est intrinsèquement liée à la survie de cette entreprise sociale.

7.2- Le Mont-Kaaikop est un symbole identitaire important pour la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides. Elle y voit un site prometteur de développement durable socioéconomique.

7.3- À cet effet, le service d'urbanisme de la municipalité a préparé et déposé en avril 2013 au Conseil municipal le document de *Projet de plan de conservation pour une aire protégée*. Ce document a été déposé à la MRC des Laurentides dans le cadre du programme d'augmentation du pourcentage d'aires protégées.

7.4- La communauté Mohawk possède un territoire traditionnel de chasse et de pêche de 100 km<sup>2</sup>, désigné Tioweroton. Un corridor faunique, unique en région de villégiature, part du Mont-Tremblant et va jusqu'à Tioweroton, en passant par le Mont-Kaaikop. Ce corridor faunique est menacé par les coupes forestières planifiées, sans compter les impacts hydriques de ces coupes sur le territoire visé.

8- Plusieurs coupes forestières désolantes ont été réalisées dans les années précédentes sur le territoire de la municipalité. Ce qui explique les craintes fondées de la population pour ce projet coupes concernant un site unique et fragile comme le Mont-Kaaikop.

#### **L'écosystème du Mont-Kaaikop est unique et doit être inventorié et protégé**

9- La Coalition, par la connaissance de ses membres qui parcourent le milieu environnemental du Mont-Kaaikop depuis des décennies, soutient que ce milieu possède des écosystèmes forestiers à haute valeur de conservation et mérite d'être conservé. Des espèces fauniques menacées y sont probablement présentes, dont la Grive de Bicknell, tel que suggéré, dans ce dernier cas, par Faune Canada.

10- La Coalition a demandé au MERN les résultats des études de caractérisation essentielles à la planification de coupes forestières pour un tel site, de même que l'inventaire des espèces fauniques et menacées. Le MERN n'a pas fourni ces données.

11- La municipalité a mandaté un consultant externe, Horizon multiresource inc., et ses conclusions sont que :

- les inventaires forestiers faits sur le terrain ne semblent pas avoir été produits de manière à optimiser les connaissances sur les données floristiques et fauniques;
- il est plausible que des écosystèmes forestiers exceptionnels soient présents dans les secteurs d'intervention planifiés par le MRN;
- les peuplements forestiers du Mont-Kaaikop sont probablement très âgés;
- l'environnement du Mont-Kaaikop est très particulier et singulier, notamment quant à la présence généralisée de sols minces, quant à son assujettissement aux conditions climatiques extrêmes prévalant sur les plus hauts sommets des Laurentides;
- le projet de planification forestière, tel que formulé, ne permet pas de respecter tous les principes de développement durable prévus à la Loi sur le Développement durable.

12- Avant toute solution négociée avec le MRN, il est essentiel de connaître réellement les différents écosystèmes du Mont-Kaaikop. À cet effet, la firme experte Horizon multiresource sera mandatée pour entreprendre une caractérisation préliminaire de la flore, la faune et le système hydrique du Mont-Kaaikop. Comme pré-requis à ce mandat, le MRN devra fournir certaines données de base.

#### **Prémisses à un règlement à l'amiable**

13- La municipalité, comme tous les autres membres de la Coalition, n'est pas contre toutes les coupes

forestières. Les coupes forestières devraient être appuyées par des études sérieuses et acceptées par une population bien informée.

14- La Coalition s'attend que la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier soit respectée et réellement appliquée selon ses principaux fondateurs:

... les forêts constituent **un bien collectif inestimable** pour les générations actuelles et futures ....

.... l'importance de promouvoir la culture forestière au Québec en **sensibilisant la population afin qu'elle contribue à l'aménagement durable des forêts...**

... les forêts répondent aussi à de **nombreux besoins socioéconomiques...**

... les forêts jouent un rôle de premier plan dans le **maintien des processus et de l'équilibre écologiques...**

... prévoir un modèle de gestion forestière qui tienne compte des intérêts, des valeurs et des besoins des **communautés autochtones et des régions** du Québec ....

#### **Ce que veut la municipalité et les autres membres de la Coalition**

15- Attendu :

- la nature particulière du Mont-Kaaikop;
- le projet social du milieu à développer des activités durables récréotouristiques;
- les impacts environnementaux pour la communauté Mohawk;

la municipalité et les autres membres de la Coalition veulent :

- obtenir un statut de protection permanente (type de statut à définir) du Mont-Kaaikop;
- définir conjointement avec le MERN la zone optimale de corridor faunique à protéger de façon permanente, zone s'étendant du Mont-Kaaikop vers le territoire traditionnel de chasse et de pêche Mohawk de Tioweroton.

16- La municipalité souhaite à conclure avec le MERN une entente qui satisfera toutes les parties.